

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt six, le douze Janvier, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr BRUNET Joël, Maire

PRESENTS: BRUNET Joël, THIBAUD Jean-Pierre, VIEIRA Laëtitia , RICHER Jean-François, AUBRY Claude, BREVET Jean-Michel, CELLARD Gilles, CHOLLET Colette, FAVIER Jean-Luc, GAUDET Rolande, LAZARE Sébastien, LHOTE Annick, PICHENOT Emilie, VINCONNEAU Eric,

Absente qui a donné pouvoir : RUIZ Danièle à GAUDET Rolande

Absentes : CHARIGNON Marie-Ange – RESSIGUIER Amélie-

Date de la convocation : 06/01/2026

A été nommé secrétaire de séance : Mme PICHENOT Emilie Amélie RESSIGUIER

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant la convention relative au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme (service ADS) avec la Communauté de Communes (CCPA).

Cette demande ayant été reçue le 9 Janvier dernier, elle n'a pas pu être inscrite à l'ordre du jour de la convocation du Conseil Municipal envoyée le 6 Janvier 2026.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rajouter cette délibération.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

1- MAINTIEN OU NON/POSTE ADJOINT

En raison de la démission du poste de 4^{ème} adjoint au Maire, et de conseillère municipale, effective et acceptée par Monsieur le Sous-Préfet de BELLEY, en date du 31 Octobre 2025, le conseil municipal, sur proposition du Maire doit se prononcer sur le maintien d'un 4^{ème} adjoint ou non.

Monsieur le Maire propose de ne pas remplacer l'adjointe démissionnaire et de fixer à TROIS le nombre d'adjoints au Maire, sans changement de rang.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR,

- **APPROUVE** la proposition du Maire et **FIXE** à TROIS le nombre d'adjoints qui s'établit comme suit :

ORDRE DES ADJOINTS	DESIGNATION DES ADJOINTS
Premier Adjoint	THIABUD Jean-Pierre
Deuxième Adjoint	VIEIRA Laëtitia
Troisième Adjoint	RICHER Jean-François

- **FIXE** le nouveau tableau du conseil municipal qui s'élève à 17 conseillers municipaux.

2- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Suite au prochain départ en retraite de la secrétaire de Mairie, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Après plusieurs entretiens, la candidature de Mme GUIFFRAY Laurence a été retenue.

Il convient donc de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe afin d'assurer les fonctions d'assistante administrative faisant fonction de secrétaire de Mairie.

Le poste sera créé à compter du 9 Mars 2026, à temps complet.

Après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les propositions ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce recrutement.

3- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Pour faire suite à la délibération n°02/01/26 ci-dessus, il convient de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 9 Mars 2026, comme suit

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			
Emplois	Nombre	CADRE D'EMPLOIS	
Service Administratif			
Secrétaire de mairie >2000hab.	1	Attaché territorial ou rédacteur	
Assistante faisant fonction de Secrétaire de Mairie	1	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	
	1	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	
Agent au service comptabilité	1	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	
Agent d'accueil – Urbanisme		Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	
Service technique			
Ouvriers polyvalents	2	Adjoint technique Territorial	
Accompagnement-Encadrement-Entretien classe maternelle	2	Adjoint technique Territorial	
Service-Surveillance-Entretien Cantine-Garderie			
Service Social			
ATSEM	2	ATSEM	
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Services techniques			
Entretien des locaux (école-salle polyvalente)	1	adjoint technique	32h55mm/35ème
Entretien locaux (école-cantine-garderie)	6	adjoint technique	30h 10mm/35ème
		adjoint technique	33h 00mm/35ème
		adjoint technique	27h 30mm/35ème
		adjoint technique	24h 46mm/35ème
		adjoint technique	20h 00mm/35ème
Entretien des locaux (cantine-mairie)	1	adjoint technique	18h 25mm/35ème
			26h 00mm/35ème

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

- **APPROUVE** le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 9 Mars 2026.

4- MODIFICATION DELIBERATION N°16/04/25 DU 14/04/2025

**RETROCESSION VOIRIES ZAC « LE MENIE ET EN RIGNION »
PARCELLES CADASTREES SECTION ZL 510-513-516-521-587-609
INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°16/04/25 du 14 Avril 2025 approuvant la rétrocession des voiries de la **ZAC « Le Ménie & en Rignion »**, cadastrées section ZL n°510-513-516-521-587-609 . Il informe l'assemblée que Maître GOYATTON Nelly chargé d'établir les actes correspondants n'étant pas en mesure de prendre en charge ce dossier, il convient de missionner une autre étude notariale. Après exposé, Monsieur le Maire propose de désigner **l'étude CGDM à Ambérieu en Bugey, 01500**, pour établir les documents nécessaires à cette rétrocession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

- **APPROUVE** les propositions ci-dessus.

5- ETAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS POUR L'EXERCICE 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présentée ci-après.
- **PRECISE**, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- **INFORME** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année proposée par l'ONF	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF Vente avec mise en concurrence
12a	IRR	40	1	2026	Supp

6- CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS/PARCELLE CADASTREE SECTION ZR N°347

Dans le cadre de travaux de déplacement d'une borne électrique sur le domaine public et afin de respecter la norme ENEDIS et d'effectuer l'extension du réseau ENEDIS afin d'alimenter la parcelle ZR n°300 pour le compte de la Société ALPOL, ENEDIS envisage de réaliser des travaux empruntant la parcelle ZR n°347, propriété de la commune.

Il convient donc d'établir une convention de servitude entre la Commune et ENEDIS qui fixe les modalités administratives, techniques et financières concernant ces travaux.

Après exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

- **APPROUVE** la convention de servitude avec ENEDIS

7- ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (SERVICE ADS) AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du dernier conseil communautaire en date du 16 Décembre 2025, la CCPA a adopté la nouvelle convention portant adhésion au service commune d'autorisation des droits de sol (Service ADS).

Cette nouvelle convention est constituée essentiellement d'une actualisation du cadre réglementaire. Elle ne modifie ni l'esprit, ni le fonctionnement général du service, mais elle permet de l'actualiser afin de tenir compte de l'évolution des textes, de sécuriser les procédures et d'apporter davantage de clarté dans les engagements réciproques.

Plus précisément, la convention :

- Réaffirme le champ d'application de l'instruction par le service instructeur de la CCPA
- Confirme la gratuité du service commun pour les communes adhérentes, dans la continuité de la politique communautaire menée jusqu'à présent.
- Clarifie les responsabilités juridiques de chacune des parties prenantes.

Ces ajustements permettent d'assurer un cadre juridique à jour garantissant une instruction de qualité au bénéfice des pétitionnaires

Après présentation et exposé, il est demandé au conseil municipal de se prononcer .

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

DECIDE :

- **D'adopter** la convention relative au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme (service ADS) avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain telle que présentée en séance ;
- **D'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

QUESTIONS DIVERSES

Départ en retraite Eliane NAMBOTIN le 01-05-2026
Remplacée par Laurence GUIFFRAY qui arrive le 09-03-2026
Départ Sabrina le 18-03-2026 pour Saint Maurice de Rémois (mutation)

VŒUX du personnel

Jeudi 22 Janvier 2026
Salle du Conseil Municipal

TOURNAGE DOCUMENTAIRE SUR LAURENT MANAUDOU

Demande de fermer la rue du Villier
Période du 27 au 30 Janvier 2026
En fonction de la météo, si tout est bon, ils ne seront là que le Mardi 27/01

FIN DE SEANCE 10H

**Le Maire,
Joël BRUNET**



A handwritten signature in blue ink, written over the official stamp. The signature is stylized and appears to be "Joël Brunet".

